

Attestation de compétences au transport d'Animaux Vivants - Chien et chat



Objectifs

Le transport d'animaux vivants est réglementé. Tous les convoyeurs transportant par la route des animaux vertébrés vivants (pour les animaux de compagnie et autres), détenus dans le cadre d'une activité économique, sur une distance de + de 65 Kms, doivent posséder une attestation de formation sur le transport des animaux vivants. (Règlement CE1/2005 et Ordonnance n°2015-616 du 4 juin 2015).

- Connaître les principales dispositions réglementaires concernant le bien être et le transport d'animaux vivants
- Connaître les principes du comportement des animaux
- Être capable d'assurer l'embarquement, le transport et le déchargement en sécurité



Programme

Assurer le transport des animaux en conformité avec les conditions minimales requises (durées de voyage, soins aux animaux, densités, surfaces et hauteurs de chargement...);

Connaître les termes techniques de la législation et les utiliser;

Identifier les caractéristiques générales des animaux transportés (physiologie, comportements, besoins);

Connaître les besoins des animaux;

Repérer les signes de stress des animaux;

Prendre en compte l'impact du transport sur le bien-être des animaux

Manipuler et contenir les animaux pendant le transport en sécurité (bonnes pratiques, sécurité du personnel...);

Connaître les soins d'urgence à dispenser aux animaux;

Connaître et savoir planifier les durées et moyens de transport;

Evaluer l'aptitude au transport des animaux.

Evaluation et mode de validation des acquis



✓ Plusieurs exercices et QCM au cours de la formation permettront d'évaluer l'acquisition des compétences

Diplômant

Certifiant

Non-certifiant

En fin de formation vous recevrez :

→ Une attestation de formation mentionnant les compétences acquises
Le suivi de la formation dans son intégralité est obligatoire pour obtenir l'attestation de formation.



Public concerné

- Toute personne intéressée par la thématique
- Conducteurs et convoyeurs d'animaux vivants (chiens/chats)
- Eleveurs / pension canin et féline



Pré-requis

- Maîtrise de la langue Française
- Maîtriser l'outils informatique et posséder le matériel nécessaire pour effectuer la formation en distanciel (caméra / pc / micro)

Durée et rythme

7 heures soit 1 jour

Période : Selon les demandes

En semaine

Week-end

En journée

En soirée

Temps plein

Temps partiel

Formateur

ZUSSY Audrey, formatrice en animalerie

Modalités pédagogiques & méthodes

En présentiel

A distance

En salle

Synchrone

Sur chantier

Asynchrone

• Apports théoriques et pratiques en salle

• Les formateurs privilégient les échanges avec les participants et l'individualisation

• Salles de cours équipées de vidéoprojecteurs

Rémunération et financement

Rémunération : Non prévu

Financements :

• **Compte Personnel de Formation (CPF) :** NON

• **Autre sources de financements possibles en fonction de votre statut.** Contactez-nous.

Tarifs

28€ de l'heure soit 196,00€ net de taxe la journée

Le CFPPA n'est pas soumis à TVA.

Indicateurs de résultats 2024/2025

♦ **99 %** des stagiaires déclarent que la formation a répondu à leur attentes (11 stagiaires sur 1 session)

Habilitation au transport d'Animaux Vivants - Chien et chat

Modalités et délai d'accès

Inscription toute l'année sans délai .

Etapes d'inscription à cette formation :

- 1- Contacter la référente administrative au 03.84.58.49.62 pour obtenir les prochaines dates, le bulletin d'inscription et pour répondre à vos questions.
- 2- Retourner le bulletin d'inscription complété pour obtenir le devis + le contrat de formation (ou la convention si vous êtes une entreprise).
- 3- Finaliser l'inscription en retournant le devis et le contrat/la convention signé/e.



Accueil des personnes en situation de handicap

Vous souhaitez savoir si votre handicap est compatible avec cette formation ou si des aménagements sont possibles ?
Prenez RDV avec la référente handicap du CFPPA qui répondra à vos interrogations.

**Référente handicap : PERRIN Nadia -
03.84.58.49.62 - nadia.perrin@educagri.fr**



Contact référentes administratives

Administration CFPPA - 03.84.58.49.62
cfppa.valdoie@educagri.fr

Informations pratiques :

Horaires de formation : 8h30-12h et 13h30-17h
Parking visiteurs sur le parking du gymnase Monceau
Pas de restauration collective
Pas d'hébergement possible

MAJ 09/09/2025



CFPPA – CENTRE DE FORMATION POUR ADULTES
95 Rue de Turenne - 90300 VALDOIE
Tél : 03 84 58 49 62
cfppa.valdoie@educagri.fr
www.cfppavaldoie.fr